

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et les départements,
11 francs pour trois mois,
21 francs pour six mois,
40 francs pour l'année.

Un numéro : 20 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins, n° 6, au 1^{er}.
A PARIS, chez MM. LEJOLLIVET et C^e, directeurs de l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUVE-DENUNQUÉS, rue Lepelletier, n° 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. KAUFFMANN, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, le 26 juin 1848.

Les dépêches arrivées hier et qui relatent les diverses phases de la déplorable lutte engagée à Paris, ont excité à Lyon la plus vive émotion. Des groupes nombreux, calmes, et où l'on s'entretenait de l'insurrection parisienne, stationnaient sur nos quais et sur nos places. La tristesse était peinte sur tous les visages et tous paraissaient d'accord pour déplorer ces luttes terribles entre les enfants d'une même patrie. On ne pouvait s'empêcher de remarquer ce qu'avait de grave la simultanéité des divers mouvements insurrectionnels de Marseille, de Paris, de Nantes, et l'on en concluait que la guerre civile n'était pas le résultat d'une effervescence spontanée, mais qu'elle obéissait à un mot d'ordre, qu'elle était calculée. Calculée en faveur de qui? L'avenir le dira. Mais certains cris proférés soit à Marseille, soit à Paris nous permettent de supposer que la main de quelque parti influent n'est pas restée étrangère aux préparatifs de cette insurrection à laquelle personne ne semblait s'attendre.

Quoi qu'il en soit, la douleur était profonde, et si quelque sentiment pouvait adoucir le chagrin auquel notre population tout entière était en proie, c'était celui que faisait éprouver le calme, la tranquillité parfaite qui régnait sur tous les points de notre cité. En présence d'aussi épouvantables malheurs, il n'y avait, il ne pouvait y avoir place dans les esprits que pour une seule pensée, c'était celle d'éloigner de nous de pareils désastres et de contribuer par notre attitude digne à raffermir et à consolider le gouvernement républicain, qui nous aura coûté du sang et des larmes.

Les guerres civiles n'ont jamais été favorables à la liberté, quand elles n'ont pas été faites au nom d'une idée, au nom d'un principe capable de rallier les masses et de faire battre les cœurs d'un mouvement unanime; aussi ne saurions-nous trop exhorter nos compatriotes à conserver l'attitude digne, sage et patriotique de la journée d'hier; ils comprendront que le salut de la République, sa prospérité, sa grandeur, dépendent de l'harmonie de tous les citoyens, du concours de tous les gens de cœur à maintenir et à défendre l'ordre; que les guerres intestines n'ont jamais fait l'affaire que de quelques ambitieux, ou de l'étranger; que Lyon, plus peut-être qu'aucune ville de France, n'a qu'à gagner à voir la paix et la concorde régner dans ses murs. Nous avons pu traverser de mauvais jours; heureusement le sang n'a pas coulé. Nous ne savons ce que l'avenir nous réserve, mais quelque difficiles que puissent être les circonstances, à quelque épreuve qu'elles nous soumettent, que le terrible exemple de notre première révolution soit toujours sous nos yeux; n'oublions pas que la liberté a été perdue dans la guerre civile, qu'il n'y a eu qu'un pas de la République agitée à l'Empire.

Hier, dans l'après-dîner, des affiches manuscrites répandues à profusion convoquaient les ouvriers des chantiers nationaux à se réunir ce soir lundi sur la place de la Croix-Rousse. Ces affiches ont été partout arrachées. Ce matin les ouvriers des chantiers ne se sont rendus qu'en très petit nombre à leur travail.

Ce matin des affiches semblables ont été encore apposées sur les murs et arrachées. Le calme règne dans les rues qui paraissent moins animées que d'ordinaire; on n'y voit pas de soldats, la troupe a sans doute été consignée.

En ce moment, onze heures, un régiment de dragons arrive par le quai de Flandres, traverse le pont du Change et se dirige vers les Terreaux.

De petits groupes se forment aux coins des rues, on discute tranquillement. Pas la moindre agitation jusqu'ici.

Plusieurs clubs sont, dit-on, en permanence; ils réprouvent les cris qui pourraient être poussés en faveur d'un prétendant quelconque, et sont fermement résolus à en finir avec quiconque crierait : *Vive Napoléon!*

Nous engageons la population à rester calme, à se défier des excitations; l'action des prétendants et de l'étranger est évidente dans les événements de Paris; ne soyons ni leurs instruments ni leurs victimes.

Midi. — La réunion de la Croix-Rousse est contremandée. On envoie partout pour en prévenir les ouvriers.

La République est à nos yeux la forme politique qui répond le mieux à la dignité de la nature humaine; elle a sa légitimité dans la philosophie et dans l'histoire; elle est le corollaire logique des idées qui agitent le monde depuis deux siècles.

Mais même, au point de vue relatif, et à ne considérer que les avantages pratiques, actuels de la forme républicaine; cette forme de gouvernement est encore aujourd'hui préférable à toutes les autres.

Écoutez, en effet, les partis qui, dans leur folle présomption, déclarent déjà ouverte la succession de la République? Que disent-ils? Avec quelles promesses les prétendants espèrent-ils tromper la France? Ils disent : ce qui vous manque, c'est la stabilité; ce que vous voulez, c'est le repos; nous seuls, nous pourrions vous les donner; nous seuls, nous maîtriserons le mouvement; nous refoulerons les menaces qui effrayent; votre République est impuissante à rien comprimer;

déjà le char touche aux abîmes; avec la monarchie nous l'enrayons.

Eh bien! là est la condamnation de la monarchie et des prétendants qui nous l'offrent; leur tentative ne serait qu'un contre-sens social; les prétendants ne comprimeraient rien. Est-ce que les trois monarchies qui se sont succédé, en France, depuis quarante ans, ont comprimé quelque chose? Est-ce que les causes qui ont déterminé les crises, les résultats, les effets auxquels nous assistons, disparaîtraient du jour où un prétendant trônerait aux riches Tuileries? Est-ce que ces causes n'échappent pas au pouvoir d'un homme, quel qu'il soit, eût-il à son front la couronne de Charlemagne?

A de certaines époques, aux époques normales de la vie des nations, alors que les opinions marchent d'accord avec les mœurs, que la conscience des peuples n'est plus en quête des formules nouvelles, la condition des gouvernements c'est la stabilité. La société a fait une halte, elle veut le maintien de ses traditions, des garanties de sécurité; elle cherche avec raison à se fortifier dans son repos. Ces époques sont admirables d'ordre et d'unité.

Mais nous appartenons à d'autres temps; on le sait assez. Notre âge cherche et n'a pas trouvé, ou du moins réalisé ce qu'il cherche; il marche en proie à des tiraillements sans nombre, obéissant à une loi providentielle de progrès, visible pour tous. Les éléments les plus disparates, les intérêts les plus divers sont en lutte; qu'y faire? Le mouvement est à ce prix.

La forme politique préférable aujourd'hui, ce n'est donc pas celle de l'immobilité, celle du repos, la forme rigide des monarchies; c'est la forme politique du mouvement, une forme politique mobile, élastique, compréhensive, la République.

Les prétendants s'imaginent bien à tort que l'œuvre actuelle des gouvernements est d'arrêter le mouvement, de brider les idées; la République est bien plus sage en songeant seulement à régulariser, à faciliter la marche de la société, et non pas à poser des barrières au travers du chemin, et remarquez de plus l'heureuse nécessité où se trouve une République de ne pas pouvoir vouloir autre chose.

Que font aujourd'hui tous les peuples de l'Europe, nos frères en révolution? sinon de rejeter comme un manteau trop pesant les institutions monarchiques qui alourdissent leur marche.

Il y a au fond de la situation des difficultés immenses; il y a des intérêts rivaux qu'il s'agit de concilier, des haines qu'il faut effacer, des questions de salaire de jour en jour plus menaçantes; eh bien! nous disons que si jamais un prétendant parvenait à faire la paix, au milieu de tels éléments, il n'y parviendrait qu'avec le despotisme. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que la paix serait menteuse et pleine de tempêtes; le despotisme n'est pas une solution; la République, en des temps comme les nôtres, étant l'ouvrage de tous, excluant toute défiance, se prêtant aux modifications amenées par des faits nouveaux, la République devient alors une véritable formule de transaction, de conciliation; c'est là sa force, c'est pourquoi les prétendants passeront, parce qu'ils sont radicalement impuissants à faire autre chose que de la compression, et que la France, fidèle à ses principes et à son génie, entend régler elle-même ses propres affaires, sans se démettre de sa souveraineté, et arriver au calme par la liberté.

Les journaux hostiles à la République n'ont pas manqué de s'emparer des paroles prononcées un peu légèrement à l'Assemblée Nationale par un républicain éprouvé, M. Goudchaux : *La République est venue trop tôt.*

Nous différons complètement sur ce point de l'opinion de M. Goudchaux; il nous reste démontré que si la République avait été proclamée en 1830, toutes les questions qui nous débordent aujourd'hui avec d'autant plus de force qu'elles ont été plus long-temps comprimées seraient en pleine voie de solution. Au lieu de fermer les yeux comme le gouvernement déchu et de faire des lois contre les coalitions d'ouvriers, la République aurait osé entreprendre quelque chose d'efficace pour l'amélioration des classes laborieuses; elle aurait préparé la paix, tandis que la monarchie n'a préparé et consolidé que l'antagonisme.

Paris, 24 juin.

Mon cher ami,

Le combat a recommencé ce matin avec plus d'énergie et d'acharnement. Les barricades s'élèvent de toutes parts. Le peuple est-il abusé? Pourquoi se bat-il? Ce qu'il y a de plus cruel, c'est que nous l'ignorons, et qu'il est impossible de délibérer en présence de tels événements que l'on ne connaît pas et dont on ignore la portée.

Je suis dans la plus mortelle inquiétude pour l'avenir et la liberté de mon pays. Cependant, la France renferme tant de dévouements et de forces qu'elle ne saurait périr.

Si nous succombons dans ce terrible malentendu, nous qui avons toujours aimé le peuple et lui avons voué notre vie, nous tomberons avec cette foi profonde que la liberté nous survivra.

Aucunes nouvelles.

Les gardes nationales de la banlieue accourent avec les troupes de ligne des environs.

Le canon gronde. Les insurgés sont retranchés derrière de formidables barricades.

Mais encore une fois, que sortira-t-il de là? Est-ce une sédition? est-ce une insurrection? y a-t-il un principe? y a-t-il des intrigues?

Rien. Nous ne savons rien. Notre position est bien douloureuse. Oh! mon ami, Dieu veille-t-il sur la France? A-t-il retiré sa main?

Adieu! courage et espoir! Si je puis, je t'écrirai un mot ce soir. Onze heures du matin, de la salle de l'Assemblée Nationale.

CÉSAR BERTHOLON.

DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Paris, 24 juin, deux heures.

C'est une chose bien déplorable que ce combat! J'ai vu partir des gardes républicaines, des gardes nationales de la banlieue, tous ou presque tous, hommes du peuple et dévoués à la cause de la République; ils criaient *Vive la République démocratique et du travail aux nécessaires*. De l'autre côté, dit-on, on demande du travail, et sur un grand nombre de points, on pousse les mêmes cris. On veut la même chose, et cependant on s'égorge. Y a-t-il là-dessous des intrigants, des agents de l'étranger? J'en ai peur; je le crois.

Ce pauvre peuple, nos pauvres héros de février, entraînés, abusés par des misérables, se font tuer avec une résignation et un courage dignes d'une meilleure cause.

Nous aurions voulu essayer d'aller au milieu d'eux, au nom de l'Assemblée Nationale, porter des paroles de paix et de conciliation, les désabuser, si c'est possible. Cette mission n'était peut-être pas sans danger. L'Assemblée Nationale a refusé; elle a voté la mise en état de siège.

Le général Cavaignac est nanti d'une espèce de dictature.

La commission exécutive a donné sa démission.

L'insurrection faiblit; elle est resserrée peu à peu par la ligne, les gardes nationales, les gardes mobiles et républicaines qui la pressent de toute part. Force restera à la loi, sans doute; il le faut.

Mais à la suite de ce triste massacre, où, de part et d'autre, la liberté aura perdu ses meilleurs défenseurs, quelle attitude prendra l'Assemblée? que feront nos éternels ennemis? Osera-t-on essayer de la réaction? Pauvre France! que le peuple est resté au-dessous des nécessités de la circonstance dans les élections générales!... Quant à nous, vieux soldats de la démocratie, notre ligne est tracée : point de fureurs, point de haine, tout pour le peuple, mais par la République et l'ordre.

Nous avons voté la concentration des pouvoirs entre les mains du général Cavaignac, un décret par lequel la patrie adopte les enfants et les veuves de ceux qui sont morts ou mourront dans ces fatales journées. Mais nous n'avons pu nous décider à voter *l'état de siège*, nous qui, pendant dix-huit ans, avons repoussé de pareils moyens et combattu ceux qui les employaient.

Je mets cette feuille dans la boîte. Je ne sais si je pourrai t'en faire passer d'autres et ce qui peut arriver d'un moment à l'autre. Nous ne quitterons pas notre poste. Mais...

Adieu encore! Salut et fraternité.

CÉSAR BERTHOLON.

ÉVÉNEMENTS DE PARIS. — JOURNÉE DU 25.

La journée a été sanglante comme une bataille; elle éclipsa sous un nuage de sang l'aurore de fraternité et de sublime modération qu'avait conservée jusqu'à ce jour l'inauguration de la seconde République Française. C'est une véritable journée de guerre civile. Dieu fasse que ce soit la dernière!

Nos lecteurs comprendront que les faits de cette journée aient été aussi difficiles que douloureux à recueillir. Voici le résumé de plusieurs versions particulières et de quelques nouvelles du soir.

Dès hier, on savait que les ouvriers des ateliers nationaux étaient déterminés à se battre plutôt que de subir l'alternative d'enrôlement militaire ou de dissolution qu'on leur imposait. Dès hier, il était évident que ce ressentiment des prolétaires serait exploité comme une excellente occasion par tous les ennemis de la République.

Aux premières heures de la matinée, des rassemblements avaient lieu au faubourg Saint-Antoine, au coin de la rue de Charenton; une barricade de dix pieds de haut se formait rapidement en cet endroit. Peu d'instants après, la place du Panthéon se couvrait de plusieurs milliers d'ouvriers.

A huit heures et demie une colonne, forte de quatre à cinq mille individus, quittait le faubourg Saint-Jacques, et, drapeau en tête, descendait sur le quai de l'Hôtel-de-Ville, traversait la place et allait faire jonction avec les ouvriers des quartiers du Temple et Saint-Antoine.

Le rappel était battu dans toutes les légions de Paris dès sept heures; mais il était remarquable que la garde nationale, lassée par de vaines paniques, montrait ce matin d'autant moins d'empressement qu'elle en a déployé beaucoup depuis quatre mois. Jusqu'à midi, la plupart des rassemblements de cette milice étaient excessivement faibles. On y remarquait, en outre, l'absence complète des ouvriers en blouse.

A dix heures, un escadron de dragons et plusieurs compagnies de troupe de ligne, de garde mobile et de garde nationale sont venus bivouaquer sur la place de l'Hôtel-de-Ville. A onze heures, un bataillon de la ligne a pris possession de la cour de la préfecture de police.

Bientôt le mouvement s'est propagé. A onze heures, des barricades se dressaient simultanément, rue Saint-Martin, rue Saint-Denis et rue du Faubourg-Saint-Denis, jusqu'à la hauteur de la rue d'Enghien. Tout passant était contraint d'apporter la contribution d'un pavé.

Le quartier Popincourt et les rues qui aboutissent au canal Saint-Martin se hérissaient de barricades qui enfermaient le faubourg Saint-Antoine comme dans un mur d'enceinte.

Jusqu'à midi, l'émeute seule était maîtresse. L'entreprise des insurgés n'était troublée par aucune intervention de la force publique, et le bruit courait sur les boulevards que l'armée était partie de Paris dans la nuit.

Cependant des détachements de la garde nationale arrivaient par la rue Saint-Martin et échangeaient les premiers coups de feu avec les insurgés qui se repliaient sur la Porte-Saint-Denis.

Les barricades formées sur le boulevard, à l'angle de la rue Cléry, étaient défendues par des ouvriers des ateliers nationaux porteurs de bannières. Des femmes, des enfants les avaient aidés à les construire avec des voitures, des planches, des pavés et des grilles de fer arrachées au boulevard Bonne-Nouvelle. Des recherches d'armes avaient été immédiatement faites dans plusieurs maisons du boulevard.

Cependant un bataillon de la garde nationale attaque cette barricade en engageant une fusillade très animée. Une femme qui paraissait pour la troisième fois sur la barricade avec un drapeau tricolore, tombe frappée. Les insurgés repoussent d'abord par une décharge meurtrière la garde nationale, qui recule exposée au feu des fenêtres voisines; mais de nouveaux renforts de cette milice (2^e légion) arrivent des boulevards Montmartre et parviennent à s'emparer de la barricade. Un certain nombre d'insurgés sont arrêtés et conduits au corps-de-garde du boulevard Bonne-Nouvelle.

Quelques minutes après, des forces imposantes se composant du 11^e léger, de deux bataillons de garde mobile, de plusieurs compagnies de la 2^e

légion, de deux pièces d'artillerie et d'un escadron de lanciers arrivent sur le théâtre de ce premier combat. Ces forces étaient commandées par le général Lamoricière.

L'escadron de lanciers balait bientôt les masses qui encombraient le boulevard depuis la rue de Mazagran jusqu'à la hauteur du faubourg Poissonnière.

Des attroupements se forment sur le boulevard Montmartre.

La garde nationale barre alors tout l'espace compris entre la rue du Sentier et la Porte-Saint-Denis. L'esprit des groupes varie beaucoup, dit la Presse.

Un représentant du peuple, qui parcourt les boulevards à cheval avec ses insignes à la boutonnière, est accueilli par ces cris : *A bas les aristocrates !*

L'action sanglante se reporte bientôt dans le faubourg Saint-Antoine, où il a été difficile de la suivre. La rue Saint-Jacques, la rue des Grès, la place de la Sorbonne et les rues avoisinantes étaient également occupées par des barricades, dont plusieurs furent assez rapidement enlevées par la ligne, la mobile et la garde nationale.

M. Arago a voulu parlementer avec les insurgés qui défendaient une très forte barricade vers la place du Panthéon. « On nous a déjà tant promis, disaient les ouvriers, et on nous a si mal tenu parole, que nous sommes déçus ; nous vous estimons, citoyen Arago ; mais, au nom de Dieu, faites suivre les paroles d'actes sérieux. » Après une longue hésitation, la barricade était évacuée sans lutte nouvelle.

Mais c'est de cinq heures à huit heures que la lutte a acquis un acharnement des plus meurtriers, des plus aveugles. Le pont Saint-Michel et les rues de la cité ont été couverts de sang. C'est avec le canon, au son du tocsin et sous des feux de pelotons incessants que les barricades ont été attaquées. La résistance des insurgés a atteint sur ces points, pendant trois et quatre heures toute l'exaltation héroïque du désespoir. Quatre fortes barricades élevées sur le parvis Notre-Dame, n'ont été prises qu'après plusieurs tentatives infructueuses et au milieu d'une véritable boucherie.

On dit que dans ces engagements réitérés, une partie de la garde mobile, après avoir secondé la troupe, est passée aux insurgés. Une feuille du soir rapporte aussi que la garde républicaine s'étant approchée d'une barricade de la Cité pour fraterniser avec le peuple, et se trouvant entre deux barricades, a été massacrée par des décharges simultanées.

Ce soir encore à neuf heures, une lutte acharnée recommençait dans la Cité, rue de la Huchette, et n'était étouffée par la force qu'après une longue effusion de sang.

Les faubourgs Saint-Jacques et Saint-Marceau sont, nous assure-t-on, restés baricadés dans toute leur étendue et paraissent devoir ensanglanter encore la journée de demain.

A quatre heures, dit la Patrie, on portait déjà à plus de 80 le nombre des morts et des blessés du côté de la garde nationale.

M. Tayer, chef de bataillon de la 2^e légion, a été grièvement blessé à la barricade Saint-Denis. Au même endroit, un capitaine de la 5^e légion a été tué.

On nous annonce ce soir la mort de M. Emile Le Fèvre, chef de bataillon de la 2^e légion, et de M. Masson, chef de bataillon de la 11^e. Demain seulement, il sera possible d'évaluer le nombre des victimes et l'étendue de la douleur publique.

Le général Bedeau commandait l'attaque des barricades du parvis Notre-Dame. Il a été assez grièvement blessé à la jambe au milieu de l'action.

L'ordre du jour suivant a été affiché ce soir dans tout Paris :

« Par ordre du président de l'Assemblée Nationale et de la commission du pouvoir exécutif, le général Cavaignac, ministre de la guerre, prend le commandement de toutes les troupes, garde nationale, garde mobile, armée. »

Unité de commandement.

Obéissance.

« La sera la force, comme là est le droit. »

Cet ordre du jour est signé par les citoyens Sénard, président de l'Assemblée Nationale, et Arago, Marie, Garnier-Pagès, Lamartine et Ledru-Rollin.

— On lit dans la Presse :

« C'est un fatal malentendu qui a rendu si meurtrier le premier engagement qui a eu lieu à la porte Saint-Denis. »

« Le 2^e bataillon de la 2^e légion arrivait par les boulevards, en même temps qu'un bataillon de la 5^e légion arrivait par la rue Saint-Denis. Les deux bataillons se sont envoyés deux décharges successives. »

— La cantinière du 2^e bataillon de la 2^e légion a été blessée à l'épaule.

M. Marcellin, boucher, faubourg Montmartre, 28, a reçu deux balles, l'une à la blessé au bras, l'autre au talon.

— Toutes les pharmacies situées entre les portes Saint-Denis et Saint-Martin sont transformées en ambulances et encombrées de blessés et de morts.

— Voici en quels termes un journal du soir, le *Lampion*, rend compte d'un acte de folie héroïque accompli par deux femmes sur la barricade de la porte Saint-Denis :

Une grande et belle jeune personne, tête nue, le devant des cheveux recouvert d'une fanchon de dentelle, bras nus, en robe de Barège rayée, et qui, par ses manières et son costume, semble appartenir à la classe des demoiselles de magasin, s'empare du drapeau, passe par-dessus la barricade et s'avance à l'entrée de la rue de Cléry, agitant son drapeau, et de la voix et du geste provoquant la garde nationale.

Le feu de la barricade ne cessait pas ; et il faut le dire à leur honneur, les gardes nationaux, trouvant cette jeune fille au bout de leurs fusils, ne se sont décidés à riposter que lorsqu'ils ont reçu le feu pour la troisième fois.

La jeune fille tombe morte ; l'autre femme s'élançant à son tour, s'empare du drapeau, relève la tête de sa compagne, et se relevant furieuse, envoie des pierres aux assaillants.

Le feu devient terrible, des coups de fusil partent de tous côtés de la barricade, des rangs de la garde nationale et des croisées de la maison que nous avons signalée. Cette femme tombe morte, et avec elle quatre hommes de la barricade, et dans la garde nationale, les premiers rangs sont éclairés.

La 2^e légion en ce moment arrive par le boulevard ; un garde national, dont nous regrettons de ne pas connaître le nom, se détache de la compagnie et, sans consulter le danger, s'élançant, le sabre à la main, sur la barricade ; il détourne vivement le fusil qui le couchait en joue et engage une lutte corps à corps avec le seul barricadeur qui survivait, et qui, bientôt forcé de céder au nombre, rend ses armes et la vie sauve.

Paris, le 24 juin 1848.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENTRE.)

24 juin, dix heures du matin. Tout Paris est occupé militairement. Toute la nuit des troupes sont entrées dans Paris et ont pris position sur les boulevards, les quais, les places, les halles. Les commandants des légions de la garde nationale ont envoyé à domicile requérir les citoyens en état de porter les armes. Dès ce matin le rappel a été battu. La 1^{re} légion de la garde nationale ne consultant que son courage, s'est transportée au chemin de fer du Nord pour enlever les barricades formées dans cet endroit ; elle a été accueillie par une vive fusillade partant de ces barricades et d'une maison en construction, sans escalier. 50 hommes ont été mis hors de combat. Les munitions étaient épuisées. La 1^{re} légion résistait encore lorsque l'artillerie est arrivée, a canonné la maison, et à l'heure qu'il est, dix heures, la troupe occupe le chemin de fer du Nord. Le général Cavaignac, à la tête d'un nombreux état-major a traversé les boulevards, engageant les gardes nationaux à rester dans leurs quartiers, promettant d'être maîtres de Paris, à midi, avec ses troupes.

Les communications étant interrompues de tous côtés, nous ne pouvons donner les nouvelles que par les rapports qui nous sont faits par les gardes nationaux qui traversent notre quartier, de retour d'une expédition. L'artillerie et la ligne attaquent sur le quai aux Fleurs la maison dite la *Belle Jardinière*, où les insurgés se sont réfugiés. Le canon gronde, un pan de mur est abattu. Le général Cavaignac leur propose de se rendre, menaçant de tout passer par les armes si l'on persiste. On refuse. L'attaque commence avec vigueur, des fusées à la congère sont lancées. (Nous sommes obligés de laisser la plupart de nos récits incomplets pour les reprendre ensuite sur de nouveaux renseignements.)

Au boulevard Montmartre de nombreuses arrestations viennent d'avoir lieu, des meneurs excitent les ouvriers à se porter au quartier Saint-Jacques où existent de nombreuses barricades. On attaque de ce côté. Parmi les individus arrêtés se trouvent des émissaires porteurs d'ordre d'attaquer sur différents points. Toutes les boutiques sont fermées. La consternation règne dans Paris ; cependant on ne doute pas du succès et l'on compte sur le général Cavaignac. Le nombre des morts de la garde nationale et de la troupe est considérable. C'est la 7^e compagnie du 2^e bataillon, 2^e légion, qui a le plus souffert à l'attaque de la barricade de la rue Saint-Denis et du chemin du Nord. En ce moment, dix heures, le général Cavaignac se met à la tête d'un escadron de cuirassiers pour détruire des barricades formées dans le faubourg Saint-Denis. *Midi et demi.* Les représentants du peuple parcourent les rues annonçant aux gardes nationaux qui forment la haie, la démission de membres de la commission exécutive. Cette nouvelle est accueillie par les cris de vive la République ! La ville est en état de siège, le général Cavaignac est chargé du gouvernement de la place avec des pouvoirs illimités. De nombreuses arrestations ont lieu à chaque instant, ce sont principalement des orateurs en plein vent excitant par leurs discours les ouvriers paisibles à venger la mort de leurs frères sur la garde nationale.

Trois représentants du peuple sont venus annoncer à toutes les légions sous les armes, l'adoption par l'état des veuves et des orphelins des gardes nationaux qui ont succombé ou succomberaient dans ces fatales journées. Cette communication officielle a été accueillie par les cris mille fois répétés de : *Vive la République ! vive l'Assemblée nationale !* La troupe est maîtresse de tous les points, à l'exception de quelques maisons où les insurgés se sont retranchés et que l'on ne veut pas abattre attendu que, malgré l'état de siège, l'on ne veut plus détruire les propriétés même pour soumettre ce qui reste d'insurgés. Nous venons de voir transporter sur une civière, le citoyen Michel, lieutenant-colonel de la légion d'artillerie de Paris, mis hors de combat par une balle dans l'épaule, reçue à l'attaque de la barricade de la rue Saint-Jacques.

— Le bureau de l'Assemblée nationale a été en permanence toute la nuit. Tous les représentants étaient convoqués pour ce matin à sept heures.

— Cette nuit, la garde nationale, la garde mobile, la troupe de ligne, des régiments de lanciers et de cuirassiers campent sur les boulevards et dans les principales rues. Le palais de l'Assemblée est occupé militairement.

— Le général Changarnier est nommé commandant en chef de la garde nationale de Paris, en remplacement de M. Clément-Thomas.

— Il est impossible de savoir encore le nombre des morts et des blessés ; nous pouvons affirmer seulement qu'il est considérable du côté de la garde nationale, de la garde mobile et de la troupe de ligne. — Parmi les blessés on cite le général Bedeau, M. Clément-Thomas, M. Thayer, chef de bataillon de la 2^e légion, M. Texier, lieutenant ; M. Victor Masson, M. Dornès, représentant du peuple, et un autre représentant, M. Bixio, dont l'état paraît désespéré.

— Les gardes nationales des départements de Seine-et-Oise, de la Somme, de Seine-et-Marne et du Loiret doivent arriver ce matin à Paris. La garde nationale de Versailles est déjà arrivée. On attend également un grand nombre de régiments campés à peu de distance de Paris.

— Les cris de : *Vive la République démocratique sociale ! Vive Barbès ! A bas l'Assemblée !* sont les cris proférés au milieu des émeutiers, et quelques rares cris : *Vive Napoléon !*

— On vient de nous assurer qu'un bataillon de la garde mobile a refusé de marcher contre les émeutiers dans le 12^{me} arrondissement, et qu'on a vu ces jours derniers plusieurs compagnies de ce bataillon distribuer leurs munitions aux ouvriers des ateliers nationaux. Cette nouvelle produit une vive sensation.

Onze heures. — On ne peut plus communiquer de la rive droite à la rive gauche de la Seine. Tous les quais et les ponts sont occupés par la garde nationale. Les cuirassiers qui viennent d'arriver font des charges au grand galop dans la rue des Petits-Pères et le faubourg Saint-Germain. Les canons et les caissons passent sur le quai des Tuileries et vont à l'Hôtel-de-Ville. Il n'est plus possible de circuler dans Paris ; à tout moment on est barré par la force publique ou les barricades. Des mesures formidables sont prises autour du Luxembourg et de la Banque de France. Les 2^e et 11^e légions de la garde nationale ont beaucoup souffert.

Midi. — On braque un canon rue de Rohan, sur le Carrousel, dans l'axe de la rue de Richelieu. Le palais National est fermé. On assure qu'on se bat à toutes les barrières de Paris, notamment aux Batignolles, à Montmartre, à la Villette et à la Chapelle. Ces deux derniers villages, entièrement barricadés et à la disposition des insurgés, sont, dit-on, ménagés pour leur retraite, le cas échéant. Le gouvernement appelle de tous côtés des régiments pour former une armée formidable. On fabrique du fulmi-coton en masse, notamment dans le faubourg Saint-Jacques et le Marais, où les matières premières abondent.

Une heure. — La fusillade et le canon semblent se rapprocher du Louvre, et le bruit court que l'Hôtel-de-Ville a été pris.

2 heures. — Plusieurs barricades qui ont été faites pendant la nuit rue du Temple résistent encore et bravent les efforts de la garde mobile par un feu soutenu. On ne peut se faire une idée de la continuité du feu et du courage des insurgés.

Faubourg du Temple. — Il y a encore plusieurs barricades, on entend à chaque instant des feux de pelotons, et des coups de fusil partent de toutes les fenêtres environnant les barricades. Le général Lamoricière est arrivé à deux heures et a paru étonné du peu de troupes qu'il y avait dans le quartier. Le corps-de-garde en face le Gymnase est plein de prisonniers qui sont aux fenêtres. A chaque instant les gardes nationaux menacent de les fusiller. Les boulevards sont interceptés sur toute la ligne. On ne peut circuler qu'en uniforme. L'ordre est donné de fermer toutes les fenêtres et ce sont des menaces continuelles contre les récalcitrants. Beaucoup de représentants avec leurs insignes circulent sur les boulevards et encouragent les troupes à soutenir vaillamment la République démocratique.

A 2 heures, Victor Hugo, en costume de représentant du peuple, s'est présenté rue du Temple, à la tête d'un peloton de garde républicaine et s'est avancé sur les barricades. On ne peut se faire une idée de la consternation qui règne dans Paris, tout le monde parle de l'état de siège, et tout fait présumer que la ville restera plusieurs jours dans cette triste situation.

3 heures. — Un garde national qui arrive rue Montmartre venant de la rue Saint-Jacques assure que toutes les barricades sont prises jusqu'au n° 83.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

QUATRIÈME DÉPÊCHE.

Paris, 25 juin 1848, neuf heures du matin.

Le ministre des affaires étrangères aux préfets.

Des corps de citoyens armés pour la défense de la République et

de la société menacées arrivent à chaque instant. L'insurrection est refoulée dans l'est de la ville. La conduite de la garde nationale et de l'armée est admirable. La confiance dans le chef du pouvoir exécutif et dans l'Assemblée Nationale est complète.

Que tous les bons citoyens se lèvent ! Il faut en finir avec les ennemis de l'ordre et de la République. Signé JULES BASTIDE.

CINQUIÈME DÉPÊCHE.

Paris, 25 juin 1848, quatre heures et demie du soir.

Le chef du pouvoir exécutif à MM. les préfets.

La cause de l'ordre et de la République triomphe. L'arrivée de la garde nationale des départements a exercé une influence immense. La marche sur Paris ne doit pas être arrêtée.

SIXIÈME DÉPÊCHE.

Paris, 25 juin 1848, cinq heures du soir.

Le chef du pouvoir exécutif aux préfets.

La cause de l'ordre et de la vraie République triomphe. La garde nationale et l'armée enlèvent tous les obstacles. La patrie et la société sont sauvées.

De tous les départements des secours arrivent. La France entière bat d'un seul cœur.

Pour copie conforme,

SEPTIÈME DÉPÊCHE.

Le chef du pouvoir exécutif aux préfets.

Paris, 26 juin, dix heures du matin.

L'insurrection s'est concentrée dans une portion du faubourg St-Antoine. Dans quelques heures elle sera réduite complètement.

Les insurgés, démoralisés, se jettent dans les campagnes, où les gardes nationales les arrêtent.

Les troupes de ligne, les gardes nationales de Paris et des départements, les gardes mobiles, la garde républicaine ont combattu avec le plus grand courage.

Le commissaire de la République dans le département du Rhône, MARTIN BERNARD.

MARSEILLE, 25 juin. — Notre ville, encore en proie à une vive agitation, a commencé cependant aujourd'hui à reprendre sa physionomie habituelle. Les magasins qui étaient restés fermés depuis avant-hier matin, sont entièrement ouverts.

L'ordre est rétabli sur tous les points de la ville.

Ces événements, il ne faut point nous le dissimuler, ne sont point le produit d'un malentendu, ou d'une cause purement accidentelle : la question des heures de travail dans les chantiers nationaux n'a été qu'un prétexte habilement exploité par les meneurs. Il y a eu un complot préparé de longue main.

Une lettre de Marseille du 23 porte qu'il y a eu 150 morts dans la garde nationale et l'armée.

La même lettre affirme qu'il y avait à Marseille des Parisiens et des Lyonnais qui ont poussé les ouvriers à l'insurrection.

Nouvelles d'Italie.

NAPLES, le 12 juin. — Le citoyen Bois-le-Comte, ministre plénipotentiaire de la République Française à Turin, chargé temporairement de la légalion de son gouvernement auprès du roi de Naples, se trouve ici depuis quelques jours et exerce ses fonctions ; celles du citoyen Levrault ont par conséquent cessé.

La nouvelle de la défaite des troupes royales près de Monteleone est confirmée. Tous les anciens députés ont été convoqués pour le 15 à Cozensa. Le vaisseau le *Jupiter* et une frégate à vapeur sont partis pour Messine, afin d'empêcher les hostilités contre la citadelle et la ville. Ferdinand voudrait faire des concessions ; mais il est trop tard.

— Nous avons aussi reçu de Gènes, à la date du 21 juin, la nouvelle d'un engagement sur les frontières du Tyrol. 2,000 Autrichiens ont été repoussés par l'armée piémontaise ; ils ont laissé douze morts et vingt prisonniers aux mains des Piémontais, qui n'ont eu que trois morts et dix-sept blessés.

Le blocus de Trieste continue. Venise fait des préparatifs de défense, sous les ordres du général Pépé.

Assemblée Nationale.

Séance du 25 juin 1848.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN SÉNARD.

A une heure et demie la séance est ouverte, une grande agitation règne sur tous les bancs ; on s'entretient des mouvements de Paris.

LE CITOYEN GÉNÉRAL BEDEAU monte à la tribune en uniforme de lieutenant-général, et propose un projet de décret en addition avec celui sur le cumul en faveur des officiers et sous-officiers de la garde nationale. (Rumeurs.) Les rumeurs me semblent provenir de ce qu'on s'attendait à une communication sur ce qui se passe dans Paris. A ce propos, je proposerai à l'Assemblée de nommer quelques uns de ses membres pour assister aux opérations militaires. Les chefs militaires et les troupes en auraient plus de confiance. Ils donneraient aux troupes une force morale importante.

LE CIT. LEYDET s'oppose à toute intervention de l'Assemblée dans ces débats malheureux. Il existe une commission exécutive ; qu'elle fasse son devoir ! Elle seule est responsable ! Je propose l'ordre du jour. (Oui ! oui !)

LE CIT. BAUNE : Je m'oppose à l'ordre du jour ; les événements sont trop graves. Les membres de la commission exécutive ne sont pas à leur poste. Je demande où ils sont dans ces circonstances. (Adhésion, rumeurs.) Voix nombreuses : L'ordre du jour.

LE CIT. PRÉSIDENT : Je mets l'ordre du jour aux voix.

L'ordre du jour est adopté. (Agitation, mouvement.)

Un membre propose l'ouverture d'un crédit d'un million pour l'établissement de médecins cantonniers.

LE CIT. DAHREL donne lecture d'une proposition tendant à rendre gratuite l'admission aux écoles de marine.

LE CIT. WOLOWSKY donne lecture d'une proposition relative à la création d'une caisse hypothécaire.

La proposition est appuyée et sera développée mercredi prochain.

LE CIT. SÉNARD monte à la tribune. (Profond silence.)

Citoyens, je vous apporte des nouvelles de ce qui se passe dans Paris. Elles sont rassurantes ; deux barricades ont été emportées place Mibray par la garde républicaine, unie à la garde nationale. Les barricades élevées sur les boulevards et sur les quais ont été démolies sans beaucoup de résistance. La troupe de ligne a fait plusieurs feux de peloton près la Porte-Saint-Denis. On dit que des coups de feu sont partis de quelques croisées dans la rue de la Huchette.

En général, l'émeute trouve peu de sympathie. (Bravos — Interruption.)

LE CIT. BINEAU : Citoyens, à la fin de la séance d'hier le ministre des travaux publics vous a présenté, au moment où ces bancs étaient presque déserts, un projet de décret ouvrant un crédit de six millions pour travaux au chemin de fer de Chalon-sur-Saône. Je n'ai pas entendu dire que la compagnie ait abandonné sa concession. L'Etat ne peut décréter des travaux avant d'avoir procédé, s'il y a lieu, à l'expropriation.

LE CIT. TRÉLAT, ministre des travaux publics : Des conversations ont eu lieu avec la compagnie. Il s'agit de travaux à donner aux malheureux ouvriers de Lyon.

Le maire de Lyon confirme le bon effet que produira à Lyon le décret en question.

LE CIT. FLOCON, ministre du commerce : On a parlé de l'absence de la commission exécutive. J'apprends qu'elle est réunie depuis ce matin. En ce moment, elle occupe un local de ce palais. Elle est avec vous sous le même toit.

Quant aux événements, un fait paraît certain ; c'est que tous les partis semblent s'être donné rendez-vous dans cette émeute qui n'a pas de drapeau. L'étranger semble lui-même y avoir mis la main. Le gouvernement

ne manquera pas à sa tâche. L'enquête sera complète. Que tous les républicains le sachent bien; tous ces mouvements n'ont qu'un but; c'est le renversement de la République.

LE CIT. FALLOUX : La commission des ateliers nationaux m'a chargé de vous faire immédiatement la communication suivante. (Non! non! — Si! si! l'ordre du jour!)

L'honorable représentant donne lecture d'une résolution du comité pour éloigner les causes de désordre qui se trouvent à la porte de Paris, pour préparer le retour du travail dans les ateliers privés.

Ces résultats à obtenir; à atteindre définitivement, on les trouvera dans la dissolution des ateliers nationaux.

Le gouvernement doit prendre tous les moyens d'ouvrir du travail à ces ouvriers, soit dans les chemins de fer, soit dans leurs départements.

Eg conséquence, le comité propose d'ouvrir au ministre de l'intérieur un crédit pour secours aux ouvriers renvoyés et comme mesure transitoire. Ce crédit est de trois millions; il servira non seulement à des secours, mais encore à des moyens d'association entre ouvriers. En conséquence, la commission décide que les ateliers nationaux seront dissous d'ici à trois jours.

Les ateliers de femmes ne sont pas compris dans cette mesure. Un crédit de trois millions est ouvert au ministre de l'intérieur. (Très bien!)

LE CIT. CORBON : Le comité veut la dissolution des ateliers nationaux. Cependant un grand nombre de ses membres auraient désiré qu'on eût pu satisfaire aux garanties demandées par les ouvriers. (Rumeurs.) J'avais été chargé par le comité de préparer un projet de décret. Voulez-vous que je vous en donne lecture? (Oui! oui!)

Le citoyen Corbon donne lecture de ce décret qui établit des conditions d'association entre les patrons et les ouvriers. (Mouvements divers.)

Un représentant déclare que ce projet n'a pas été soumis au comité des travailleurs.

Il est surpris qu'on l'apporte à l'Assemblée.

LE CIT. TRÉLAT, ministre des travaux publics : J'ai reçu ce matin, la visite d'un grand nombre d'ouvriers des ateliers nationaux. Ils sont venus me demander si la dissolution se ferait brusquement. (Oui! oui! Non! non!) J'ai répondu non. (Mouvements divers.) J'ai répondu, d'après ce qu'il avait été dit l'autre jour, que rien ne serait fait que dans la mesure de la charité et de l'humanité.

Cependant je viens d'entendre la lecture d'un décret qui entraîne la dissolution immédiate.

Je viens exposer la situation et la dégager en ce qui me regarde. Je crois qu'il y aurait danger à exécuter le décret en question sans modification.

LE CIT. PRÉSIDENT : Je donne lecture à l'Assemblée de plusieurs rapports du préfet de police, que j'ai reçus de dix minutes en dix minutes.

Onze heures et demie. — Plusieurs gardes de la garde républicaine ont paru au milieu de groupes d'ouvriers en criant : *Vive la République rouge!*

Midi. — La garde nationale attaque la barricade Saint-Denis.

Midi et demi. — On essaie d'élever des barricades dans la cité.

La barricade de la porte Saint-Denis a été prise par la garde nationale.

Une heure. — Dans le faubourg Saint-Antoine, les barricades ont été enlevées par la garde nationale avec la plus vive résolution.

On remarque l'absence de la troupe de ligne.

Une heure et demie. — Sur le boulevard Bonne-Nouvelle, la garde nationale est maîtresse et, unie avec la ligne, exécute des feux de peloton.

Deux heures. — Dans ce moment on entreprend d'élever des barricades dans l'intérieur de la Cité.

L'Assemblée essaie de reprendre la discussion des chemins de fer.

LE CIT. GÉNÉRAL CAVAIGNAC vient rendre compte des événements.

LE CIT. LAGRANGE demande la parole.

J'ai retiré mes interpellations, dit-il de sa place, par une lettre que j'ai écrite au président; je demande que l'Assemblée en connaisse les paroles.

LE CIT. PRÉSIDENT lit la déclaration du citoyen Lagrange.

La séance est suspendue à cinq heures et demie.

Nous supprimons la séance du soir, malgré son intérêt, l'espace nous manque.

(Correspondance particulière du Genseur.)

PRÉSIDENCE DU CITOYEN SÉNAT.

Séance du 24 juin.

Comme hier la place de la Concorde est occupée par les troupes de la ligne et par les dragons. Le canon est braqué à toutes les issues. Le Jardin des Tuileries est fermé; une légion de la garde nationale y a passé la nuit et y bivouaque encore. A dix heures, les insurgés s'étaient avancés, dit-on, jusqu'à la pointe Saint-Eustache. Le canon s'est fait long-temps entendre dans cette direction.

A onze heures, on entend beaucoup moins souvent le canon et la fusillade. Une bande d'insurgés sans armes apparentes n'a pas craint de se glisser sur le quai des Tuileries. Ordre a été donné de les prendre à revers par le pont autrefois Royal. Quelques uns se sont glissés sur la berge et sont allés se cacher dans des bateaux de blanchisseuses, mais on les a faits prisonniers et on les a conduits à la prison du Palais-Bourbon.

De nouveaux régiments de ligne arrivent autour de l'Assemblée Nationale.

A huit heures et demie, la séance est ouverte.

LE CIT. PRÉSIDENT : Citoyens représentants, votre président doit vous rendre compte en peu de mots des choses qui se sont passées, depuis l'heure où nous nous sommes séparés. Au point de jour, les barricades étaient renforcées par les émeutiers, et il y a certitude que l'attaque doit recommencer. Cependant, on a la presque certitude que l'émeute sera réprimée dans l'espace de deux heures dans les rues Saint-Jacques et du faubourg Saint-Antoine. Beaucoup de troupes sont arrivées dans Paris dans la nuit, et entre autres deux bataillons de la garde nationale de Versailles. Le reste doit arriver aujourd'hui. Du reste, le ministre de la guerre a pris toutes les mesures possibles pour réprimer le désordre.

LE CIT. PRÉSIDENT demande à la chambre de se montrer digne de la garde nationale, et il lui propose une mesure. C'est celle d'adopter les veuves et orphelins des personnes tuées en maintenant l'ordre dans les rues de Paris.

Il annonce que le citoyen Léon Faucher vient de lui présenter une proposition relative à ce sujet. (Interruption.)

LE CIT. PASCAL DUPRAT demande que l'Assemblée s'en rapporte à la rédaction que son président voudra bien lui faire. (Applaudissement.)

LE CIT. PRÉSIDENT rédige la proposition qu'il va présenter à l'Assemblée au milieu d'interpellations qui ont lieu entre plusieurs membres.

Les généraux Cavaignac, Lebreton et le vice-amiral Casy sont en ce moment dans la salle des séances.

LE CIT. PRÉSIDENT donne lecture de sa proposition, qui est ainsi conçue :

« La République adopte les veuves et les enfants de tous ceux qui sont morts pour la France ainsi que de tous ceux qui pourraient succomber pour elle.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

LE CIT. PRÉSIDENT lit une lettre du citoyen de Saint-Georges, qui prie l'Assemblée Nationale de l'excuser s'il n'assiste pas à la séance; mais il annonce qu'il est en ce moment auprès de son fils blessé grièvement en combattant dans les rangs de la garde nationale.

LE CIT. SÉNAT annonce que plusieurs représentants lui ayant demandé des nouvelles des représentants blessés, il va dire ce qu'il sait relativement à eux. Le citoyen Bixio a été saigné à deux heures du matin et à six heures du matin; il était atteint d'un accès fébrile qui ne laissait pas espérer grand-chose. Les citoyens Dornès, Clément Thomas et Bedeau sont légèrement blessés. On a fait courir le bruit que le général Lamoricière était blessé. Nous n'en pensons rien, car il n'en parle pas dans le rapport qu'il vient de nous adresser.

LE CIT. BASTIDE : Nous recevons à l'instant des nouvelles de notre ami Bixio, qui sont beaucoup plus satisfaisantes.

La séance est suspendue.

Au bout de vingt minutes la séance est reprise.

LE PRÉSIDENT annonce que cinq membres demandent le comité secret. Le comité secret est rejeté à une faible majorité.

LE CIT. PASCAL DUPRAT monte à la tribune et annonce que ce n'est pas seulement en son nom qu'il vient parler. Il demande que Paris soit mis en état de siège et que tous les pouvoirs soient concentrés dans les mains du général Cavaignac.

LE CIT. LARABIT parle contre l'état de siège comme attentatoire au mandat de l'Assemblée Nationale.

LE CIT. A. THOURET : Il faut faire précéder ce décret de cette phrase : « L'Assemblée se maintient en permanence », puis après viendra le décret.

Un membre : En vertu des circonstances graves qui affligent la capitale, il faut concentrer tous les pouvoirs entre les mains du général Cavaignac, dont le patriotisme est connu, et prononcer la dissolution de la commission exécutive. Il demande que le ministère actuel soit provisoirement maintenu.

LE CIT. BASTIDE : De grâce, mettez un terme à vos délibérations. Dans une heure peut-être l'Hôtel-de-Ville sera pris.

Différentes propositions se succèdent à la tribune.

LE CIT. PRÉSIDENT : Je vais mettre aux voix le décret ainsi amendé.

« L'Assemblée Nationale se déclare en permanence.

» Paris est en état de siège. Tous les pouvoirs exécutifs sont délégués au général Cavaignac. »

LE CIT. LARABIT veut prendre la parole. Le plus grand tumulte règne dans l'Assemblée. (Aux voix! aux voix!)

La clôture est prononcée.

Cette proposition, mise aux voix par paragraphe, est adoptée.

LE CIT. J. FAYRE propose un paragraphe additionnel ainsi conçu : « La commission exécutive cesse à l'instant ses fonctions. »

LE CIT. DUCLERC : Comme mesure de salut public, je demande que l'Assemblée ne vote pas une rancune.

LE CIT. J. FAYRE veut monter à la tribune, mais il cède aux sollicitations de quelques représentants et renonce à parler.

L'article additionnel est mis aux voix et rejeté.

L'Assemblée Nationale adopte l'ensemble du décret à une grande majorité.

LE CIT. FLOCON propose que ce projet soit partout affiché et que connaissance en soit donnée à toutes les mairies et en tous les endroits où se trouvent des rassemblements de gardes nationaux.

LE CIT. PRÉSIDENT rappelle la proposition qui a été faite hier de désigner des membres de l'Assemblée pour se rendre dans les rangs de la garde nationale et de la troupe. Il laisse la faculté à chacun de s'y rendre individuellement.

LE CIT. FLOCON demande que ces membres soient désignés par le président.

LE CIT. PRÉSIDENT se refuse à cette proposition comme contraire à la décision prise hier par l'Assemblée.

Un membre : Qu'arrivera-t-il si on laisse à chacun le libre arbitre de s'éloigner? C'est que chacun, puisqu'il y a du péil dans la rue, voudra s'y rendre et que l'Assemblée ne siégera plus. Je demande donc que les noms de 60 représentants soient tirés au sort.

LE CIT. PRÉSIDENT repousse cette proposition et soumet à l'Assemblée l'opinion de se retirer dans les bureaux, où l'on nommerait quatre commissaires dans chaque.

Un membre demande que ce soit ceux qui n'ont ni femme ni enfants qui soient désignés.

L'Assemblée décide qu'elle se retire dans ses bureaux.

Le côté gauche se lève en masse et proteste contre la mesure prise de mettre Paris en état de siège. Les citoyens Lagrange et Considérant prennent la parole et proposent des mesures de conciliation. Vous voulez assassiner ces malheureux? Vous voulez faire incendier Paris, et vous vous appelez leurs frères! (Tumulte effroyable.)

LE CIT. PRÉSIDENT donne lecture de la note suivante :

« Les membres de la commission exécutive auraient cru manquer à leurs devoirs en se retirant devant l'émeute; mais ils doivent se retirer devant le vote de l'Assemblée Nationale. »

LE CIT. PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre du général Cavaignac, qui invite les membres de l'Assemblée nationale à se réunir sur les trois points suivants : Au quartier-général du général Lamoricière, porte Saint-Denis; à celui du général Duvivier, à l'Hôtel-de-Ville, et à celui du général Dannel, place de la Sorbonne.

LE CIT. LAGRANGE proteste, au nom de la France, contre la mise en état de siège de la ville de Paris.

La séance a été suspendue de dix heures et demie à une heure.

Plusieurs membres de l'Assemblée rentrent en écharpe et se plaignent que les décrets de l'Assemblée ne soient pas connus dans Paris.

LE CIT. AUGUSTE AYOND : Je regrette de dire qu'il y a sur les boulevards plus de 50,000 curieux qui gênent l'action des troupes. Partout nous avons annoncé que la commission exécutive était dissoute. Cette nouvelle a été accueillie avec beaucoup de joie.

LE CIT. PASCAL DUPRAT : Il faut un certain temps à l'Assemblée Nationale pour qu'on ait le temps de composer et de tirer les décrets émanés de l'Assemblée. J'ajoute que le général Cavaignac doit joindre aux décrets de l'Assemblée une proclamation conçue dans un excellent esprit. Tout cela prendra du temps.

LE CIT. DUCLERC : On avait répandu le bruit que l'Assemblée Nationale était dégarinée de troupes. Je vois avec plaisir qu'il n'en est rien.

Plusieurs membres : Nous n'avons point peur.

LE CIT. DUCLERC : Je vous apporte des nouvelles plus rassurantes. La place Maubert a été enlevée par la garde mobile. Les barricades des rues environnantes sont prises, et les insurgés refoulés vers le bas de la rue Saint-Victor et la Halle-aux-Vins.

L'Hôtel-de-Ville est complètement dégagé. Il est défendu par quatorze bataillons commandés par le général Duvivier.

La séance est suspendue de nouveau.

A une heure et demie la séance est reprise.

LE CIT. PRÉSIDENT : Je reçois à l'instant une lettre signée Dupérée, élève de l'école normale, qui m'annonce, de la part de notre collègue, le citoyen Boulay (de la Meurthe), qu'il s'est emparé du Panthéon à la tête de la garde nationale et de la ligne.

LE CIT. BOISNEY rentrant en écharpe : Nous avons rempli la mission qui nous avait été confiée. Nous avons été accueillis partout aux cris de *Vive l'Assemblée Nationale!* Partout, je dois le dire, la joie la plus vive a éclaté quand nous avons dit que Paris était en état de siège et que la commission exécutive était dissoute.

Nous avons annoncé sur notre passage que la France, par un décret de l'Assemblée Nationale, adoptait les enfants des braves gardes nationaux qui sont morts pour défendre l'ordre et la liberté. Cette parole de consolation a été accueillie avec une vive reconnaissance.

En passant par le quartier du Temple nous avons vu le général Lamoricière qui tenait en échec les insurgés dans la rue Saint-Nicolas et rue Neuve-du-Temple. Le général nous a dit qu'il avait besoin de renfort, mais à peine nous avait-il adressés ces paroles que le renfort est arrivé; ainsi le succès de ses opérations paraît certain de ce côté.

LE CIT. RAYNAL vient à son tour rendre compte de ce qu'il a vu; il a parcouru les boulevards jusqu'au boulevard du Temple. Là, il a entendu une vive fusillade. Il a remarqué qu'on criait : *Vive la République.*

Deux heures. — **LE CIT. DAMPIERRE** : Un colonel de dragons qui arrive à l'instant du Panthéon m'annonce que 1,500 insurgés ont mis bas les armes et ont demandé à capituler. (Vif mouvement de satisfaction.)

LE CIT. BEAUMONT (de la Somme) Chargé par l'Assemblée mes collègues et moi de nous rendre à l'Hôtel-de-Ville pour nous mettre en rapport avec les autorités, nous venons nous rendre compte de notre mission. Nous avons trouvé les abords de l'Hôtel-de-Ville fort tranquilles. Au moment où nous nous trouvions sur la place, on attaquait les abords de la place Maubert; les insurgés avaient demandé à capituler, et au moment où nous parlons, leurs délégués sont retournés près de leurs camarades pour leur communiquer les conditions du général Duvivier. Nous en ignorons encore le résultat. Sur notre route, en allant et en venant, nous avons fait part à la garde nationale et à l'armée de vos deux décrets qui ont été accueillis avec des marques de satisfaction non équivoques. (Bravo! bravo!)

Le citoyen Favart rend compte à son tour de sa mission qu'il a accomplie avec quelques uns de ses collègues en se rendant à l'état-major du général Lamoricière. Ils ont parcouru toute la ligne des boulevards où tout était tranquille. Ils ont harangué plusieurs compagnies de la garde nationale de la mobile et de l'armée, qui toutes témoignent d'un dévouement héroïque.

UN MEMBRE : J'ai la satisfaction de vous annoncer que la place Maubert est complètement évacuée. (Très bien!) Il y avait là une vingtaine de barricades, qui toutes ont été prises. Mais je dois dire à ce sujet que ce n'a pas été sans une grande perte de monde; aussi je proposerais. (Murmures, réclamations.)

LE CIT. BARAGON : Je demanderais que les rapports soient faits directement à notre président. De cette manière on évitera les redites et l'on ne dira rien de trop. (Appuyé! appuyé!)

M. CHARAMAULE : Que l'Assemblée me permette de lui communiquer un fait des plus honorables pour la garde mobile qui s'est passé à la place Maubert. Sur une des barricades, se trouvait un drapeau qui a été brave-

ment enlevé par les jeunes gardes mobiles (Bravos!)

Une voix : Quelle couleur avait ce drapeau?

M. CHARAMAULE : Tricolore, mais au milieu il était souillé du bonnet rouge. (Murmures.)

M. DUCLERC : Je demanderais à l'Assemblée quelques moments d'attention pour un fait qui m'est personnel. Ce matin, après votre double décret, M. le général Cavaignac m'a fait appeler pour me demander de conserver mon portefeuille. J'ai répondu : « Général, je suis à vous et à l'Assemblée tant que durera la bataille, mais ensuite je reprendrai ma liberté. » (Très bien!)

M. DEGOUSÉE : Un chasseur de l'une des légions de Paris vient de me remettre une note de M. Gerdy, chirurgien, appelé auprès de notre collègue Bixio. Cette note m'apprend qu'on a fait au blessé l'extraction de la balle et du drap. Maintenant il y a grand espoir. (Marques générale de satisfaction.)

M. LE PRÉSIDENT : J'ajouterais à ce que vient de dire l'honorable membre, que j'étais, il y a trois quarts d'heure, auprès de notre collègue M. le général Bedeau. Sa blessure est grave, mais ne laisse aucune crainte, et nous avons la certitude qu'il nous sera bientôt rendu. (Nouvelles marques de satisfaction.)

UN MEMBRE : Je me suis rendu au bureau du *National*, où les nouvelles les plus rassurantes m'ont été données sur la santé de M. Dornès.

Nous avons éprouvé hier des retards à la poste. Les chemins de fer ont été sur plusieurs points coupés et interceptés.

Dans les rues, tous les passants sont fouillés par les gardes nationaux qui s'assurent qu'on n'est pas porteur de cartouches.

Chronique.

Nous avons raconté, avant-hier en quelques lignes qu'un ouvrier des chantiers nationaux avait été conduit à la Croix-Rousse avec un écriteau sur le dos, portant ce mot : *mouchard*.

Voici à ce sujet quelques détails que nous puisons à une source authentique :

Bénigne Goujon, âgé de 56 ans, étant accusé par ses camarades d'avoir dit que ceux qui demandaient ou recevaient de l'argent pour le club central employaient leur recette à boire et à faire de folles dépenses, fut appelé devant le bureau et déclaré *mouchard*.

Jeudi, à trois heures et demie après midi, plusieurs travailleurs s'emparèrent de Goujon; ils lui placèrent derrière le dos un écriteau avec cette indication en gros caractère : *Mouchard*. Ils partirent des chantiers de Choulans, près Saint-Just, ils promènèrent ainsi Goujon, et lui firent traverser la ville de Lyon. D'abord ils avaient eu l'intention de le conduire et de le déposer à l'Hôtel-de-Ville; mais ils changèrent d'avis et le conduisirent à la Croix-Rousse; ils firent une longue promenade dans plusieurs rues, toujours en vociférant, criant et chantant : « Ça ira, ça ira, les mouchards à la lanterne, les mouchards on les pendra. » De temps en temps le patient recevait quelques coups de pied, même quelques coups de poings, de temps en temps il entendait encore dire dans les groupes qu'il fallait le mettre à mort quand la nuit serait venue.

Arrivé à la Croix-Rousse, on le plaça sur le piédestal de la croix, en disant au public : Voilà le mouchard.

Descendu de la croix, Goujon fut encore lié, promené sur la place par ses camarades qui se disaient ses juges et les délégués du bureau des travailleurs. Plus de 600 personnes, curieux et travailleurs, l'escortaient, et personne jusque là, ni la police, ni la garde nationale de Lyon, pas plus que celle de la Croix-Rousse n'avait tenté de délivrer ce malheureux. Ses tortures duraient ainsi depuis quatre grandes heures, c'est-à-dire, depuis trois heures et demie, jusqu'à sept heures et demie, au moment où, sur la grande place, devant le café Tonda, le commissaire de police Chaumont se jeta au milieu de la foule pour délivrer ce malheureux, et le saisit en disant qu'il lui appartenait pour le livrer à la justice, s'il était coupable, ou pour le protéger s'il était innocent.

Goujon a été conduit, dans son propre intérêt, à l'Hôtel-de-Ville de Lyon. Le 24, le magistrat président le petit parquet a ordonné que cinq des ouvriers qui accompagnaient Goujon seraient poursuivis comme auteurs ou complices de coups et violences avec menaces de mort.

— Hier, un homme de la rue de Trion, en chargeant un pistolet, a fait par mégarde partir la détente. La charge a porté entièrement dans le milieu de la main et l'a grièvement blessée.

— Le voiturier d'un fermier de l'hospice de Lyon gravissait avant-hier avec une voiture à deux chevaux une montée qui conduit au fort de Montessuy, le cheval près duquel il était s'est abattu sur lui et lui a fait de graves contusions.

— Par arrêté du citoyen maire de Lyon en date du 24 juin, les dispositions de l'arrêté du 3 avril 1832, concernant le nettoyage et la propreté dans l'intérieur des habitations, sont remises en vigueur.

— M. Grillet, premier adjoint, remplissant les fonctions de maire, a fait afficher l'avis suivant :

« Les charges qui pèsent dans ce moment sur la ville de Lyon, imposent à l'administration municipale des devoirs rigoureux, sans doute, mais devant lesquels elle ne saurait fléchir; en conséquence, tous les citoyens étrangers à la localité, qui ne pourraient pas justifier de moyens d'existence, et qui n'y auraient pas acquis le domicile de secours, de même que ceux trouvés mendians, sont prévenus qu'ils auront jusqu'au 1^{er} juillet 1848 pour se rendre à l'Hôtel-de-Ville, où des titres avec secours de route leur seront délivrés pour se rendre dans le lieu de leur naissance; passé lequel délai, ils seront, en conformité des articles 270, 271, 272 du code pénal et de l'ordonnance du 29 octobre 1820, arrêtés et reconduits dans leur famille.

» Le maire de la ville de Lyon est, du reste, convaincu que les citoyens comprendront le motif qui le détermine à prendre cette mesure, et qu'alors ils ne l'exposeront pas à sévir contre eux. Des travaux existent dans les campagnes, qui souvent manquent de bras, et, au moment surtout de la moisson, cet appel, fait dans l'intérêt de tous, ne devra pas rencontrer d'opposition. »

— Dans la journée de mardi dernier, un individu qu'on a dit être un ex-capitaine du corps des Vorcees de Lyon, a été arrêté en traversant Beaujeu, par les gendarmes de cette résidence.

L'ordre de cette arrestation émanait, dit-on, de l'administration départementale qui avait prescrit beaucoup d'activité et de précautions pour l'effectif.

Cet individu avait été recherché inutilement dans les montagnes.

En passant à Beaujeu avec son beau-père, il aperçoit, devant la caserne, un gendarme qu'il connaissait, il s'avance et lui tend amicalement la main. Le gendarme répond à la pression fraternelle, en ne lâchant pas cette main, et en exerçant sur elle la pression d'un étai; d'autres gendarmes qui étaient aux aguets, s'élançant alors sur l'ex et indigne Vorcee, se rendent maîtres de ses mouvements, parviennent à le dompter et à le faire entrer dans leur caserne.

Cet individu est accusé d'avoir détourné 500 fr. qui lui avaient été confiés pour la solde d'un chantier national de Lyon, dont il était devenu chef en quittant le service actif des vorcees.

(Journal de Villefranche.)

Le Rédacteur en chef, KAUFFMANN.

LYON.—Imprimerie de BOURSY, grande rue Mercière, n° 66, près la place de la Préfecture.

COMPTOIR DE L'INDUSTRIE LYONNAISE.

SOCIÉTÉ ANONYME PAR ACTIONS DE 100 FRANCS, AU CAPITAL DE 30,000,000 DE FRANCS,

Autorisée par le citoyen commissaire du gouvernement pour le département du Rhône.

Ce Comptoir, spécialement créé dans le but de faciliter les opérations du petit commerce et de l'industrie, fonctionnera dès qu'il aura émis pour 400,000 francs d'actions.

On souscrit chez MM. VINDRY père et fils, banquiers, rue Saint-Pierre, n° 10.

Une réunion générale des actionnaires actuels et de ceux qui auraient le désir de souscrire aura lieu mardi 27 juin courant, à sept heures précises du soir, dans la salle des cours, au palais Saint-Pierre, place des Terreaux. (2824)

Etude de M^e Brun, avoué à Lyon, rue du Bœuf, n° 31.

VENTE par la voie de la licitation judiciaire, avec concours d'étrangers, en deux lots, sauf enchère générale sur la totalité, de **DEUX MAISONS** et de leurs dépendances, situées à Lyon, place des Petits-Pères, n° 10, provenant de la succession de feu François Tranchat père, qui était mécanicien, demeurant au même lieu.

L'adjudication aura lieu le samedi 22 juillet 1848, à midi précis.

Cette vente est poursuivie à la requête de demoiselle Suzanne Tranchat, déveuse, demeurant à Lyon, rue du Commerce, n° 26, mineure émancipée, suivant une délibération de son conseil de famille, du vingt novembre 1847, enregistrée, agissant de l'autorité et avec l'assistance de M. Paul-François Tranchat, son frère, mécanicien, demeurant à Lyon, rue des Pierres-Plantées, son curateur, nommé à cette fonction par la même délibération, et en qualité d'héritière sous bénéfice d'inventaire de M. François Tranchat, son père, lesquels ont constitué pour avoué M^e Pierre-Marie Brun, exerçant en cette qualité près le tribunal civil de Lyon, demeurant en cette ville, rue du Bœuf, n° 31;

Contre M. Nicolas Tranchat, ci-devant commis-voyageur de commerce, demeurant à Lyon, d'abord place des Petits-Pères, n° 10, puis rue du Commerce, n° 26, et actuellement, sous-lieutenant dans la garde nationale mobile en garnison à Lyon, ayant pour avoué constitué M^e Albert-Alphonse Beau, exerçant près le même tribunal, et demeurant à Lyon, rue de la Baleine, n° 2, colitanciant.

En vertu d'un jugement contradictoire, enregistré, expédié, notifié et signifié, rendu par la seconde chambre dudit tribunal, le onze février 1848.

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES A VENDRE.

Les immeubles à vendre se composent de deux corps de bâtiments ou deux maisons, cour entre deux, portant le n° 10, sur la place des Petits-Pères, construites sur un même plan, d'une étendue d'environ 484 mètres 98 décimètres 3/4 centimètres carrés, limitées, au nord, par la place des Petits-Pères; au levant, par la maison des sieurs Dumoulin, Maire et Benière; au midi, par la propriété des sieurs Cottier et Barret, un mur entre deux non mitoyen; au couchant, par la maison des mariés Chapot;

Elles sont situées, l'une par rapport à l'autre, savoir: la première sur la partie nord dudit terrain, ayant sa façade principale sur la place des Petits-Pères; et la seconde, sur la partie sud dudit terrain. Elles sont séparées par une cour et desservies par la même allée, dont le prolongement est fait sur la cour jusqu'à la seconde maison au moyen d'une barrière en bois.

Tous ces immeubles sont situés à Lyon, place des Petits-Pères, n° 10, arrondissement de cette ville, département du Rhône.

DÉSIGNATION DU PREMIER LOT.

Il consiste en la maison élevée sur la partie nord du terrain précité. Le toit de cette maison est à deux pentes, couvert en tuiles creuses, garni de tuyaux de descente qui conduisent les eaux pluviales sur la place des Petits-Pères et dans la cour.

Elle se compose de caves voûtées, rez-de-chaussée, entresol coupé, premier et second étages avec grenier au-dessus.

On parvient aux étages supérieurs par un escalier en pierres vives à la française, garni d'une rampe en fer jusqu'à son sommet.

On parvient à l'entresol coupé par un escalier tenant en bois construit dans l'intérieur du rez-de-chaussée.

Elle a deux façades, l'une sur la place des Petits-Pères, et l'autre sur la cour.

La façade sur la place est percée, au rez-de-chaussée, de quatre croisées garnies de leurs volets et d'une porte vitrée aussi garnie de ses volets.

Aux premier et second étages, par six croisées à chacun.

La façade sur la cour est percée, au rez-de-chaussée, de quatre croisées et d'une porte vitrée, toutes garnies de leurs volets, et au premier et second étages, par cinq croisées à chacun.

Le rez-de-chaussée et le petit entresol servaient d'habitation et d'atelier au sieur François Tranchat père; il a une entrée dans l'allée, au pied de l'escalier, outre les deux entrées qu'il a soit sur la place, soit sur la cour.

Le premier étage forme deux appartements, et le second n'en forme qu'un, tous loués à divers locataires.

DÉSIGNATION DU SECOND LOT.

Il est formé de la maison construite sur la partie sud du terrain précité. Le toit de cette maison est à une seule pente du midi au nord, couvert en tuiles creuses, garni de tuyaux de descente qui con-

duisent les eaux pluviales dans la cour; elle n'a qu'une seule façade qui est sur la cour.

Elle se compose de caves voûtées, rez-de-chaussée, entresol et trois étages.

Sa façade est percée, au rez-de-chaussée, de six ouvertures tant portes que croisées, et aux étages supérieurs aussi de six croisées.

Le rez-de-chaussée servait pour une partie de forge et d'entrepôt pour le commerce de François Tranchat père, et l'autre partie sert d'écurie, en face de laquelle on a construit, sur la cour, un manège pour un tondage de châles.

L'entresol forme trois appartements;

Le premier étage en forme deux;

Le second étage en forme deux;

Et le troisième étage en forme quatre petits, qui tous sont actuellement occupés par divers locataires, et sont éclairés par les croisées qui donnent sur la cour, et par plusieurs jours de tolérance à verres dormants donnant sur la rue du Commerce.

La cour qui sépare les deux lots a une superficie d'environ quinze mètres de longueur de l'est à l'ouest, sur onze mètres de largeur du nord au midi.

L'emplacement sur lequel est construit le premier lot est à peu près de la même étendue.

La vente des immeubles, dont la désignation précède, devait avoir lieu par-devant ce tribunal, le samedi 18 mars dernier, de midi à deux heures de relevée; mais à cette audience, sur la demande de toutes les parties, elle fut renvoyée à quatre mois, soit à l'audience du 22 juillet suivant.

En conséquence, lesdits immeubles seront définitivement adjugés le samedi 22 juillet 1848, de midi précis à deux heures de relevée, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, et par-devant celui de Messieurs les juges qui la tiendra au profit du plus offrant et dernier enchérisseur, en deux lots tels qu'ils sont formés, sauf enchère générale sur la totalité, au par-dessus les mises à prix fixées par le jugement du 11 février, savoir: le premier lot, de la somme de dix-huit mille francs, ci. 18,00 fr.

Et le second lot, de celle de dix mille francs, ci. 10,000 fr.

Et en outre, sous les clauses et conditions insérées dans un cahier qui est déposé au greffe du tribunal civil de Lyon.

Les enchères ne seront reçues que par le ministère d'avoués près le tribunal civil de Lyon.

Pour extrait: Signé, BRUN.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Brun, avoué; et, pour prendre communication du cahier, au greffe du tribunal. (4668)

Etude de M^e Blanc, avoué à Lyon, quai du Peuple, n° 47.

VENTE par expropriation forcée devant le tribunal civil de Lyon, d'une **Maison** en construction, située à la Croix-Rousse lès-Lyon, ancien clos Nesme, appartenant au sieur Joseph Gay, ci-devant aux mariés Georges et Reverchon.

L'adjudication aura lieu le huit juillet 1848, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, six au Palais-de-Justice, place de Roanne, depuis dix heures du matin jusqu'à la fin de la séance, au par-dessus la mise à prix de dix mille francs, et outre les charges, clauses et conditions du cahier des charges déposé au greffe dudit tribunal. (4583) BLANC, avoué.

HÔPITAL DE BEAUJEU (RHÔNE).

VENTE DE VINS.

Le dimanche 2 juillet 1848, à trois heures de relevée, il sera procédé, à l'hospice de Beaujeu, à l'adjudication d'environ 740 hectolitres de vins, partie en cercles et partie sans fûts, de la récolte 1847 et du crû de Régnié.

Cette vente aura lieu par lots de 32 hectolitres, sauf enchère générale.

S'adresser à M. Rampin, secrétaire de l'administration, pour connaître le cahier des charges. (2817)

GRAND CAFÉ-RESTAURANT. A louer actuellement, grand Café-Restaurant, dépendant du Jardin-d'Hiver. S'y adresser. (2026)

PATE PECTORALE AU SALEP,

DE MICHEL, PHARMACIEN À TARARE,

Contre les maladies de poitrine, RHUMES, GRIPPES, irritations de la gorge et de l'estomac.

Prix: 1 franc 25 centimes.

Dépôts. — A Florence (Italie), chez MM. Félix Michel et C^{ie}, négociants, place du Grand-Duc (Canto-alle farine, n° 515); et à Lyon, chez MM. Desriard, rue du Bois, n° 17; Hutet, pharmacien, rue Port-Charlet; Reverchon ph. à Vaise. (4408)

Librairie de CHARLES SAVY fils, place Bellecour, 14.

ESSAI SUR L'ORGANISATION DU TRAVAIL

ET DES TRAVAILLEURS;

Par FRÉDÉRIC DEBESSÉ, de Bordeaux.

Une brochure, 2^e édition.—Prix: 30 centimes.

GRAMMAIRE RAISONNÉE.

(NOUVEAU SYSTÈME);

Par CHARLES LATERRADE.

Un volume in-12.—Prix: 3 francs.



RENTES

VIAGÈRES.



DIOTS

DES ENFANTS.

LE PHÉNIX, compagnie d'Assurances sur la vie,

AUTORISÉE PAR ORDONNANCE DU ROI, DU 9 JUIN 1844.

Capital de garantie: QUATRE MILLIONS, entièrement distinct de celui de 17 millions de la compagnie Française du Phénix contre l'incendie.

Rentes viagères. — La Compagnie les constitue à des taux très-avantageux. La seule pièce à produire est l'extrait d'acte de naissance.

Elle donne comme taux d'intérêt:

A 50 ans	7 fr. 46 c. 0/0	A 70 ans	12 fr. » c. 0/0
55	8 40	75	13 31
60	9 51	80	14 89
65	10 68		

Agents généraux à Lyon MM. BOURCIER, NICOL et JOURDAIN.—Bureaux: qual de Retz, n. 37.

MALADIES SECRÈTES.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, spécialement des écoulements, si anciens qu'ils soient, et réputés incurables. Traitement *gratis*, si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours sans aucun régime. Le remède est garanti végétal (EXTRAIT DE SALSEPAREILLE et POUDRE D'URÉTIQUE.) A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 12, à Lyon.—Dépôts: à Paris, rue du Grand-Chantier, 7; à Toulon, rue Bonafé, 2; à Toulouse, rue de l'Orme-Sec; à Grenoble, rue Vieux-Jésuites.—On fait des envois. (Afranchir.) (3486)

F. SOLLIER,

FABRICANT DE

MANTEAUX IMPERMÉABLES,

Rue des Célestins, n° 6.

Blouses d'ordonnance pour la garde nationale (modèle de Paris) et pour l'artillerie, le génie et les tirailleurs.

Fourniture à forfait pour toutes les communes de France.

CENT blouses d'ordonnance pour 550 f., avec ceinturon en caoutchouc et plaque. (2719)

BUANDERIES PORTATIVES.

Lessivage du linge en trois heures et sans soins, avec 75 pour 100 d'économie sur les lessives ordinaires. — Point de coulage. — Moindre usure du linge.

CUISINE SANS CUISINIER.

APPAREIL dit CORDON-BLEU.

—Dîners composés de 1 à 5 plats, sans soins et sans surveillance. — Six centimes de charbon.

Expériences publiques pour les deux appareils tous les jeudis, de dix à trois heures, rue Saint-Dominique, n° 7, à Lyon.

Le grand nombre d'appareils vendus et la satisfaction des acquéreurs sont le meilleur éloge qu'on puisse faire du mérite de ces appareils. (2820)

USINE. A vendre de gré à gré, une Usine servant au moulinage des soies, située à la Lône, près Saint-Marcellin (Isère), dépendant de la liquidation du sieur Jacques Lasserre, qui était négociant à Lyon.

Cette vente comprend les bâtiments, jardins, cours d'eau qui font mouvoir l'usine, les chenaux et aqueducs qui en dépendent, et tous les agrès, moulins à soie et ustensiles servant à l'exploitation de l'usine.

S'adresser, pour traiter de la vente, à M. Henri Rolland fils, expert teneur de livres et arbitre de commerce, place des Pénitents-de-la-Croix, n° 3, à Lyon, l'un des liquidateurs. (2714)

UNE MAISON. A vendre ou à échanger, contre une Propriété, soit en France, soit en Savoie, de 12,000 à 30,000 f., une Maison de trois étages, un grand atelier contigu, d'un revenu de 2,400 f. par an, sur un derrière, Grande Côte, prenant ses jours au midi, ayant un puits intarissable, l'eau de première qualité. S'adresser chez M. Ramez, agent d'affaires rue Pouteau, n° 26, au 3^e, à Lyon. (2023)

APPARTEMENT. A louer de suite, un appartement de 260f., composé de trois pièces, un cabinet, cave et grenier; deux pièces ont vue sur les coteaux de Fourvières et de Sainte-Foy. S'adresser rue Castries, n° 3, au 4^e. (2037)

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs, goulle, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Par le Sirop dépuratif végétal de Salsepareille et de Séné,

Extrait du Codex Medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

PRIX: 5 FRANCS LE FLACON.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE Rue Palais-Grillet, 23.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le dépôt général de la POUDRE D'IRROË de M. Monier des Taillades, docteur-médecin, qui est actuellement à Lyon, rue Petit-David, n° 4, sera transféré, à dater du 1^{er} juillet prochain, quai Port-du-Temple, n° 44, au 1^{er} (depuis peu quai de la Révolution), entre la rue Ecorchebœuf et la rue de Savoie. (2822)